

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10

## du code général des collectivités territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

### Mode d'emploi simplifié

Toute collectivité compétente sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, de révision ou de modification, est concernée par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de votre région, en sa qualité d'Autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I du code de l'Environnement

L'objectif de la procédure d'examen au cas pas cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

### À renseigner par la personne publique responsable

#### Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	Mr LEMAÎTRE Philippe

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' <b>assainissement collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones relevant de l' <b>assainissement non collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour <b>limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la <b>collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement</b> lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

La réalisation des zonages EU et EP s'inscrit dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la ville de Villedieu les Poêles Rouffigny.

### Caractéristiques des zonages et contexte

Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui  Non

- Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?

**Zonage existant en date de 1999 (étude cabinet Bourgois)**

**Délibération du 14 juin 2001**

- Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

**Zone en rouge sur plan de la DCM – pas de surface fixée par le BE mais à partir du cadastre on a :**

- **Les grands Haut Bois : 23 120 m<sup>2</sup>**
- **La Croix au Grand : 17 394 m<sup>2</sup>**
- **Surface à urbaniser : Lotissement la Ligotière (20 216 m<sup>2</sup>) et Lotissement La Gallardière (11 378 m<sup>2</sup>)**

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes

(Environ en ha)

Quel est le territoire concerné (joindre une carte du périmètre) ?

Commune de Villedieu les Poêles Rouffigny

## Caractéristiques des zonages et contexte

Figure 1 - Situation de la commune



**Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?**

Si le territoire est couvert par un PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

- Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?

**Le PLU de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a été révisé le 6 Février 2020**

- Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche?

**Villedieu Intercom est en cours d'élaboration d'un PLUi depuis une délibération du 28 juin 2018 – en cours d'élaboration du PADD**

- PLUi  
 PLU  
 Carte communale  
 Non

Plusieurs : .....

.....

.....

**La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?**

Oui  Non

**Expliquez l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :**

Les prescriptions du zonage EU et EP seront repris dans le nouveau document d'urbanisme

**Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non  
 Examen au cas par cas

**Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement<sup>1</sup>, étude sur les eaux pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?**

Oui  Non

<sup>1</sup> Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

## Caractéristiques des zonages et contexte

Précisez ces études :

Ces études ont été réalisées dans le cadre du SDA, à savoir diagnostique d'assainissement, zonage EU et zonage EP intégrant une modélisation des réseaux EP

## Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?

Oui  Non

Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :

- d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ?
- d'une zone conchylicole ?
- d'une zone de montagne ?
- d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?
- d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?

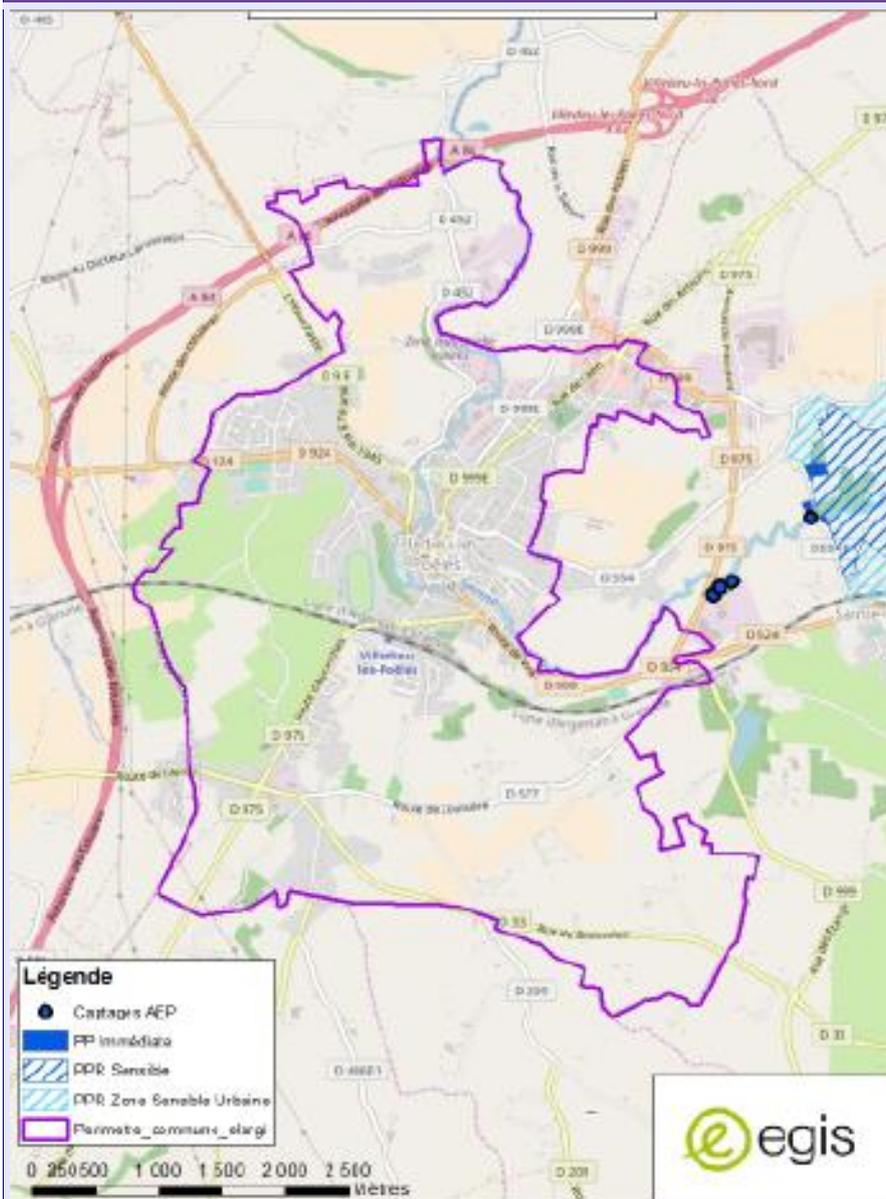
Oui  Non  Limitrophe

Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

Le territoire est concerné uniquement par le Plan de Prévention du risque d'Inondation de la Seine (en date d 3 avril 2014) (cf carte + règlement du PPPRI en annexe 1

Le territoire n'est pas concerné par un périmètre réglementaire de captage (cf carte ci-dessous)

## Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées



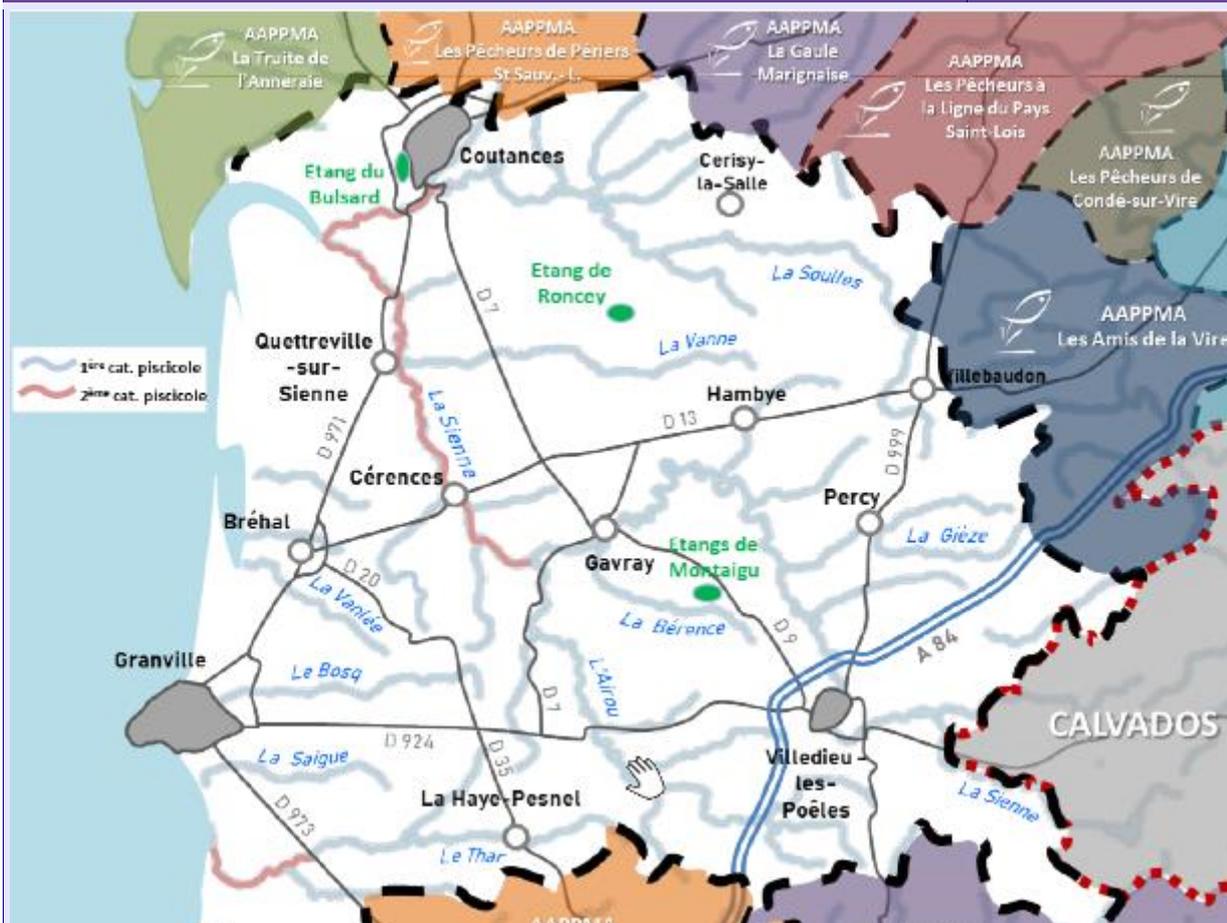
### Le territoire dispose-t-il :

- de cours d'eau de première catégorie piscicole ?
- de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?

■ Oui    □ Non  
■ Oui    □ Non

Précisez lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

## Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées



Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que...

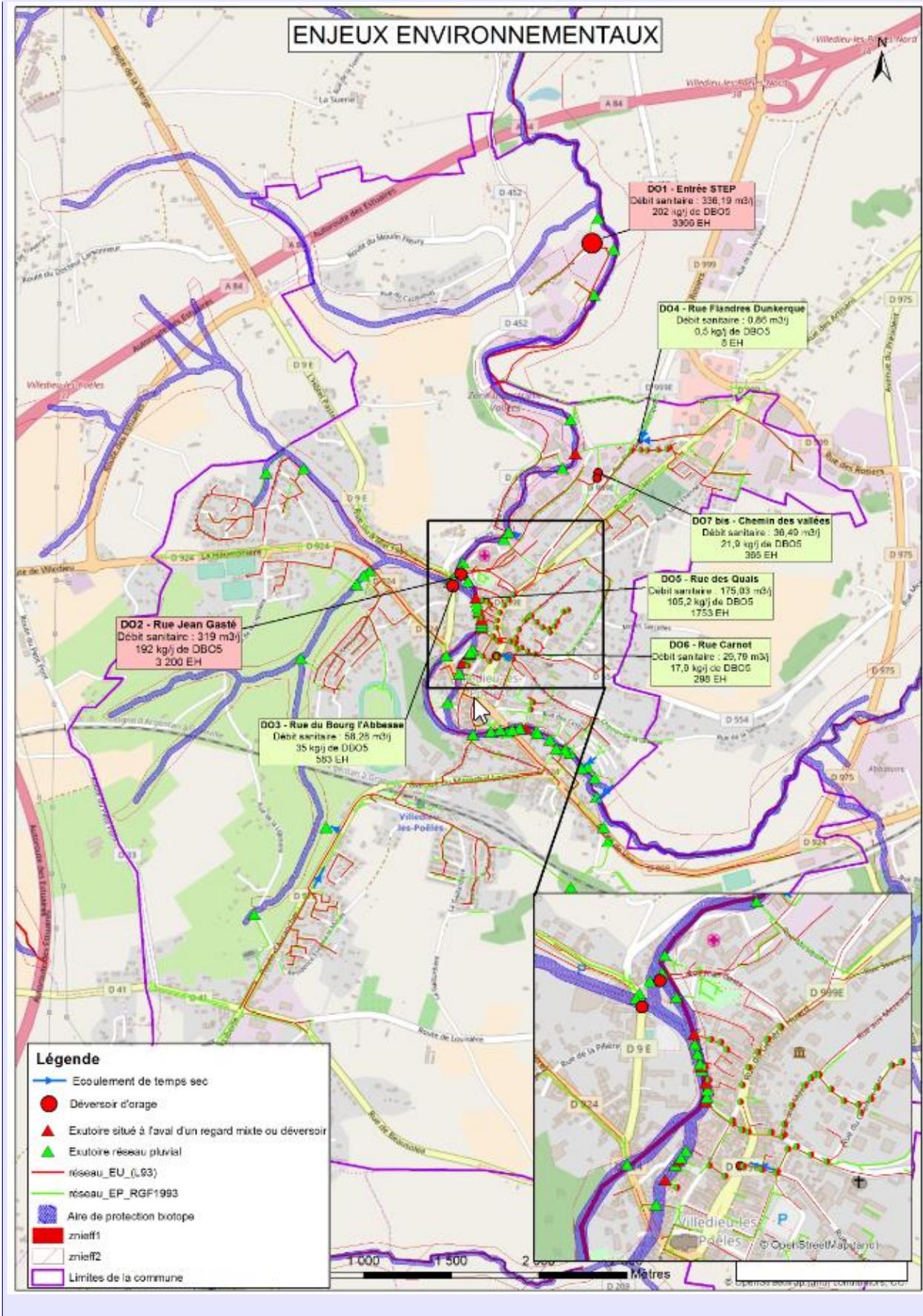
- Natura 2000 ?
- ZNIEFF 1 ?
- Zone humide ?
- Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?
- Présence connue d'espèces protégées ?
- Présence de nappe phréatique sensible ?

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non            |
| <input type="checkbox"/> Oui            | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

Précisez lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)

Aire de protection de biotope : Saumon Atlantique / écrevisse à pieds blancs, moule d'eau douce, libellule

Autres :



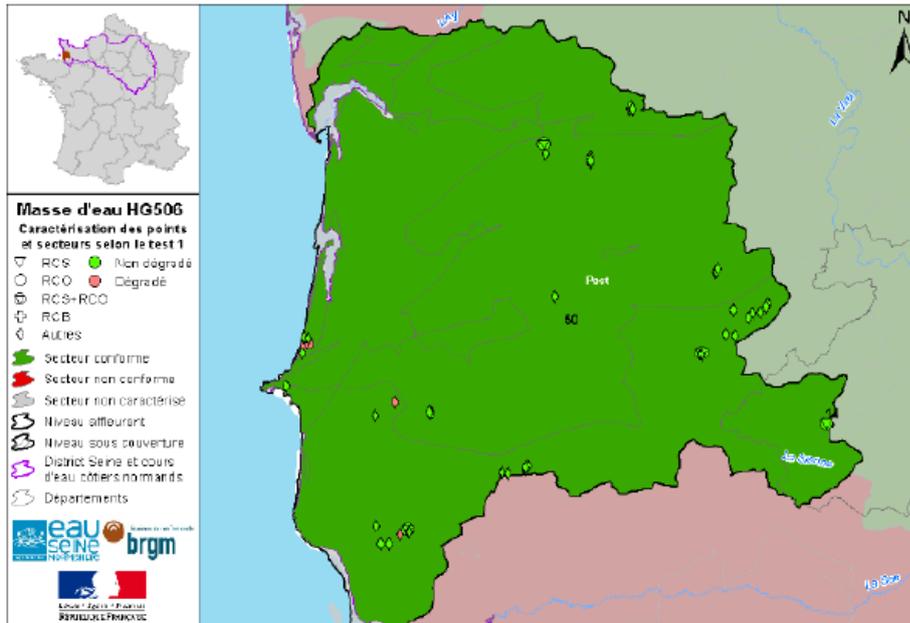
Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)<sup>2</sup> des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?

- Nom de la (des) masse(s) d'eau superficielle :  
 .La SIENNE de l'aval du barrage du Gast au confluent de l'Airou (exclu)  
 (FRHR336).....

TABLEAU-1 <sup>2</sup> : ETAT-ACTUEL-DE-LA-SIENNE-(SOURCE-EAUFRAANCE) <sup>2</sup>				
MASSE-D'EAU <sup>2</sup>	ETAT-CHIMIQUE- ACTUEL <sup>2</sup>	ETAT- ECOLOGIQUE- ACTUEL <sup>2</sup>	OBJECTIF-D'ETAT- CHIMIQUE <sup>2</sup>	OBJECTIF-D'ETAT- ECOLOGIQUE <sup>2</sup>
La-Sienne-de-l'aval-du-barrage- du-Gast- au- confluent- de- l'Airou-(FRHR336) <sup>2</sup>	Bon <sup>2</sup>	Moyen <sup>2</sup>	Bon-état-en- 2015 <sup>2</sup>	Bon-état-en- 2015 <sup>2</sup>

- Nom de la (des) masse(s) d'eau souterraine: ...  
 Masse d'eau HG506 (bon état).....
- Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)

Figure 6 - Carte présentant la qualité générale de la masse d'eau souterraine (source SIGES)



Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur ?

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?
- Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

- Oui  Non
- Oui  Non
- Oui  Non

Précisez lesquels :

SAGE Côtiers ouest Cotentin

<sup>2</sup>L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Autres :

Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?

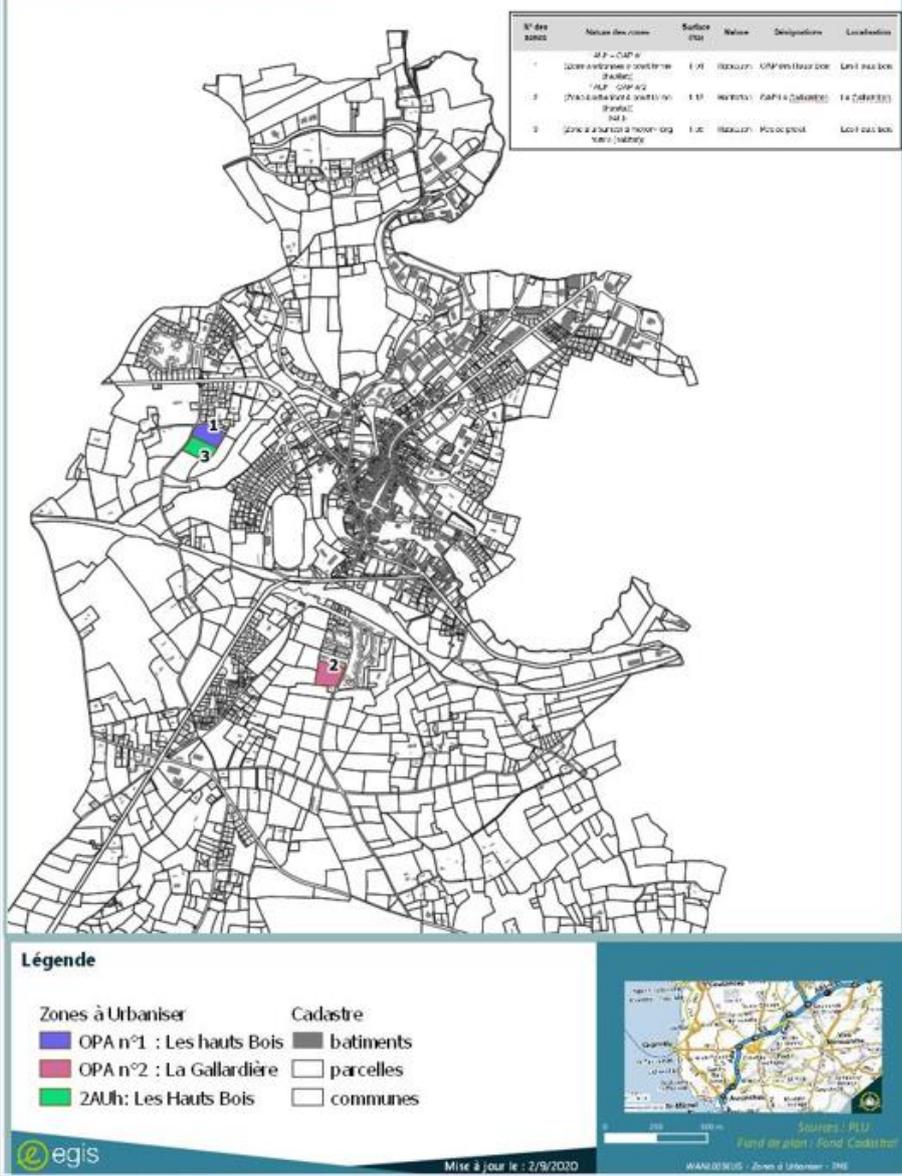
Oui  Non

Précisez :

Non, seulement 3 zones soumises à urbanisation (cf carte)

N° des zones	Nature des zones	Surface (ha)	Nature	Désignations	Localisation
1	1AUh – OAP n°1 (Zone à urbaniser à court terme (habitat))	1,04	Habitation	OAP des Hauts Bois	Les Hauts Bois
2	1AUh – OAP n°2 (Zone à urbaniser à court terme (habitat))	1,13	Habitation	OAP La Gaillardière	La Gaillardière
3	2AUh (Zone à urbaniser à moyen/ long terme (habitat))	1,05	Habitation	Pas de projet	Les Hauts Bois

Zones à Urbaniser



Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire ?

Type de réseau	Longueur totale (ml)
EU	29 014
EP	32 113
Pseudo séparatif	1 557
Refolement	599

Nom du poste	Trop-plein	Bassin de stockage / restitution
PR-1 - Hôpital	Oui	Non
PR-2 - Guérin	Oui	Oui
PR-3 - Reculé	Non	Oui
PR-4 - Camping	Oui	Non
PR-5 - Les Pisyents	Non	Non

- Séparatif<sup>3</sup>
- Unitaire

<sup>3</sup>Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

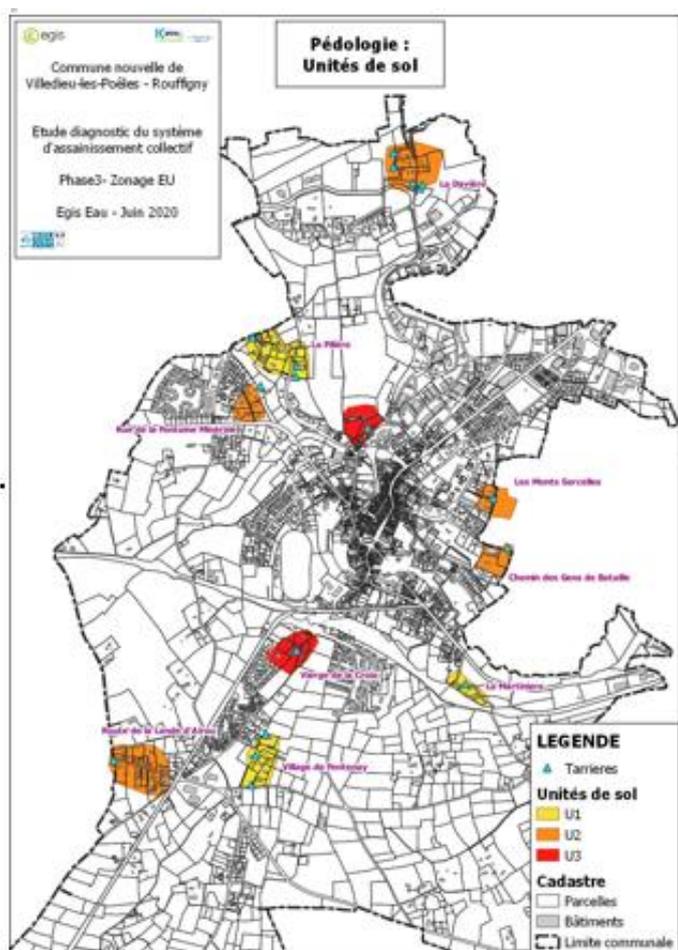
Nom du déversoir	Réglementaire
DO1 – Entrée de STEP	Oui
DO2 – Rue Jean Gasté (TP du PR hôpital)	Oui
DO3 – Rue du Bourg l'Abasse	Non
DO4 – Rue de Flandres Dunkerque	Non
DO5 – Rue des Quais	Non
DO6 – Rue Carnot	Non
DO7 & DO7 bis – Rue de Flandres Dunkerque	Non

Les deux déversoirs en cascade considérés comme un seul ouvrage

Autres : présence de regards mixtes et de surverse sur le réseau de collecte mais dont la charge est < 120 kg/j en CBPO  
Présence de 2 bassins stockage restitution au droit des PR Reculé et PR Guérin

Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui  Non



Existe-t-il des ouvrages de rétention des eaux pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?

Oui  Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'assainissement non collectif à l'assainissement collectif ou inversement pour diverses

Oui  Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p><b>raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?</b></p> <p>La révision du zonage a été nécessaire pour dimensionner la future station en cours de construction (travaux prévu en 2022)</p>	
<p><b>Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées<sup>4</sup> ?</b></p> <p>Le descriptif du fonctionnement est décrit dans les 4 rapports de l'étude diagnostique qui s'est finalisée en janvier 2021.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p><b>Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? en cours</li> <li>• Les non-conformités ont-elles été levées ? Pas de données</li> <li>• Sont-elles en cours d'être levées ? Pas de données</li> </ul> <p>La compétence assainissement non collectif est fournie au SPANC Villedieu Intercom. Les contrôles sont en cours, mais nous n'avons pas eu des données sur la conformité des installations (contre rendu en rédaction)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><b>Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <div style="background-color: #cccccc; width: 100px; height: 15px;"></div>
<p><b>La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forages privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ?</b></p> <p>Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage en assainissement non collectif ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p><b>Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?</b></p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, lesquels :	
<p><b>La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge<sup>5</sup> ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par temps sec ? oui, uniquement en nappe haute</li> <li>• Par temps de pluie ? oui</li> <li>• De façon saisonnière ? en période de nappe haute</li> </ul> <p>Mais une reconstruction est en cours dimensionné pour intégrer les apports d'eaux parasites et les perspectives d'urbanisation et/ou extension de la zone de collecte</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p><b>Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ?</b></p> <p>Lesquelles : L'exploitation est assurée en régie, les agents sont directement sur site permettant une intervention très rapide en cas de dysfonctionnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p><b>Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes ...) ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</li> <li>• Autres : par une réduction des apports d'eaux parasites (travaux en cours programmé en 2022)</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<sup>4</sup> Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

<sup>5</sup> Référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	

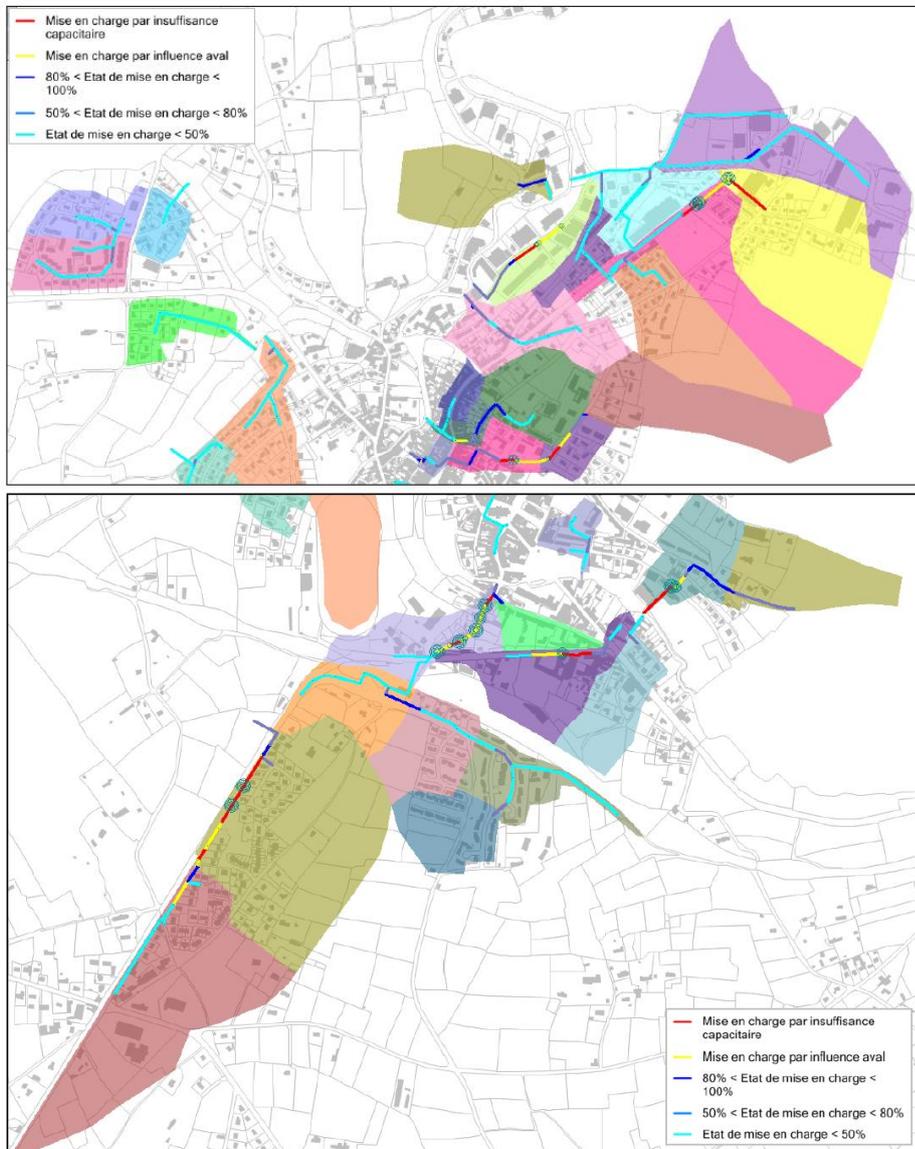
Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<b>Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?</li> <li>• de ruissellement ?</li> <li>• de maîtrise de débit ?</li> <li>• d'imperméabilisation des sols ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Lesquels :</b> Après réalisation du diagnostic sur la base d'une modélisation mathématique, certaines conduites d'eau pluviales s'avèrent saturées pour des pluies dimensionnantes (T = 10, 20 ou 30 ans).	
<b>Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage envisagé ?</b>	
<b>Lesquelles :</b> Il n'existe actuellement pas de mesure de gestion des eaux pluviales sur le territoire du zonage envisagé  Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	

**Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?**

Une étude hydraulique a été menée sur la base d'un modèle mathématique du réseau d'eau pluviales. La cartographie des résultats avec représentation des cercles de débordement et mise en charge des conduites est présentée ci-dessous :



Oui  Non

Si oui, fournir si possible une carte.

**Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?**

La cartographie du zonage pluvial est fournie en [annexe3](#)

Oui  Non

Si oui, fournir si possible une carte.

**Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?**

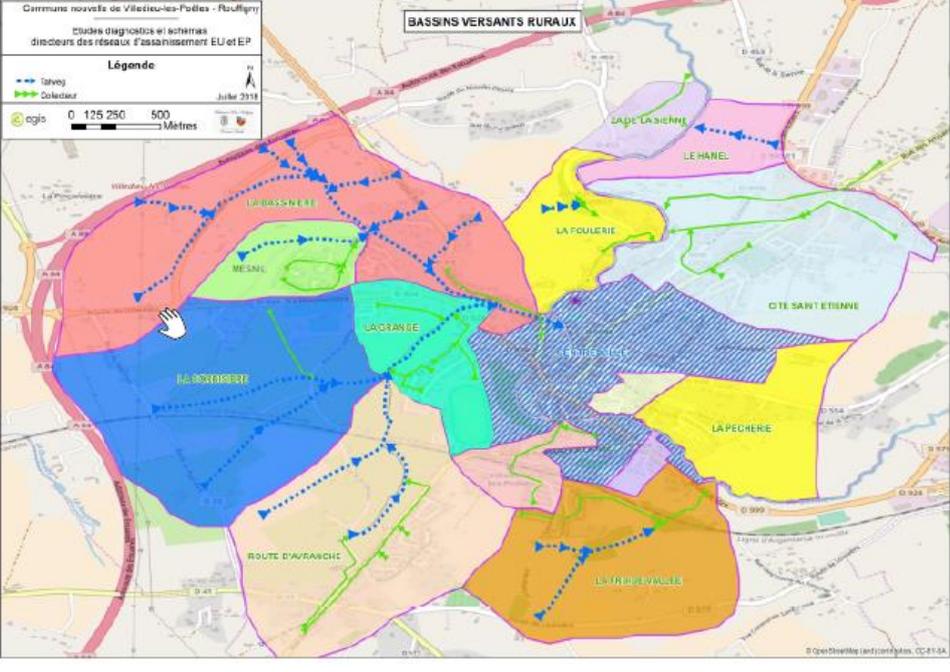
Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

Des mesures ont été élaborées au cours du diagnostic sur les eaux pluviales et de la rédaction du zonage pluvial.

Toutefois elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Les propositions consistent donc à :

- Renforcement des conduites d'eaux pluviales en insuffisance capacitaire
- Création de bassins tampons en amont des secteurs à risques
- Modification du tracé
- Mis en œuvre d'une réglementation imposant un contrôle des débits de fuite pour tout nouveau projet induisant une imperméabilisation du sol, proportionnellement à la surface de la parcelle.

<p>Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau<sup>6</sup> ? Autorisé (Surface &gt; 20 ha)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
	
<p>Avez-vous rencontré des problèmes de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon quelle fréquence ? fréquence &gt; 2 ans</li> <li>• Dus à une mise en charge par un cours d'eau ?</li> </ul>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Avez-vous subi des</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coulées de boues?</li> <li>• glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux?</li> <li>• Autres :</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Votre territoire fait-il partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un SAGE en déficit eau ?</li> <li>• d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ?</li> </ul>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.**

<sup>6</sup>Nomenclature 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviales ?</p> <p>Le sujet des pollutions d'eaux pluviales a été abordé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite des sites industriels et artisanaux pour d'assurer de la conformité des installations (séparateurs hydrocarbures, décanteurs, séparation eaux usées/eaux pluviales..)</li> <li>• Analyse des débordements du réseau d'eaux usées vers le réseau pluvial.</li> <li>• Aucun écoulement de temps sec n'a été observé sur les exutoires d'eau pluviale.</li> </ul> <p>Des prescriptions ont-elles été proposées ?</p> <p>Si oui, lesquelles ?</p> <p>Les prescriptions proposées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un remaniement et redimensionnement du réseau d'eaux usées pour limiter les rejets vers le réseau d'eaux pluviales</li> <li>• Demande de mise en norme des ouvrages chez les industriels (séparation EU/EP), demande d'entretien régulier des séparateurs à hydrocarbures et décanteurs</li> </ul>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?</p> <p>Si oui lesquels et pour quel objectif ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p>Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?</p> <p>Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>

### Autoévaluation (facultatif)

<p>Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?</p>
<p>Au regard des trois zones du territoire communal pressenties être soumises à l'urbanisation (page 10/16), il est estimé que nos zonages peuvent être dispensés d'une étude environnementale.</p>

A Villedieu-les Poêles-Rouffigny Le 05/04/2022



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE